



Facturation du service de garde

Rappel



NOUS DEMANDONS 5 \$ PAR PÉRIODE D'UTILISATION DU SERVICE DE GARDE.
POUR UN MAXIMUM DE 8 \$ PAR JOUR.

La facturation du service de garde se fait de façon très transparente. Le service de garde est chargé par période d'utilisation, peu importe le nombre de minutes que votre enfant ait passées au service de garde pour chaque avant-midi ou après-midi de chaque journée. Le coût est de 5\$/ par période d'utilisation. Lorsque votre enfant a passé les 2 périodes au service de garde lors de la même journée, le montant maximal est de 8 \$ par jour.

Les factures sont remises le lundi de la semaine suivante à votre enfant à moins d'un contretemps.

Votre paiement du service de garde doit être fait dans **les 5 jours ouvrables** après la facturation en argent comptant ou par chèque à l'ordre des Loisirs de St-Liboire inc.

Il est important de payer votre facture du service de garde régulièrement. La relation commerciale engage les deux parties : la première est d'offrir un service, la deuxième à payer en contrepartie. Les retards de paiement doivent être réglés rapidement de façon à faciliter le règlement du montant dû. Nous pouvons être compréhensifs et un délai raisonnable peut être accordé.

Certains clients abusent et accumulent les retards de paiement ; les frais de service de garde en retard auront des conséquences. Pour remédier à la situation, nous exigerons de vous le paiement complet de la semaine dès le lundi matin de la semaine en cours.

Il n'y aura qu'un avis à défaut de quoi votre enfant sera refusé au service de garde.

Noémie Rivard
Coordonnatrice du camp de jour de St-Liboire

